Nations Unies CTOC/COP/WG.9/2017/L.1/Add.2

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. limitée
25 avril 2017
Français
Original: anglais

Réunion chargée d'élaborer les procédures et les règles spécifiques applicables au fonctionnement du mécanisme d'examen de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
Vienne, 24-26 avril 2017

Projet de rapport

III. Résumé des délibérations (*suite*)

1. Le deuxième jour, la réunion intergouvernementale à composition non limitée a continué de débattre du projet de procédures et règles applicables au mécanisme d'examen. Des avis ont été échangés sur les grandes questions suivantes, qui sont venues s'ajouter à celles de la veille: la structure, la longueur et la présentation des documents issus des examens, notamment différentes propositions quant à la forme exacte que devraient prendre ces documents et au rôle du secrétariat à cet égard; la confidentialité des informations fournies par les États parties examinés et la mise à disposition de certaines informations, notamment au moyen du portail SHERLOC; les délais dans lesquels les différentes étapes de l'examen doivent être menées à bien; et le rôle que doivent jouer les groupes de travail de la Conférence pour l'aider à examiner l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

IV. Organisation de la réunion (*suite*)

B. Déclarations (*suite*)

2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes à la Convention: Arabie saoudite, Iraq, Koweït, Libye, Nigéria, Uruguay, Viet Nam … .

V.17-02634 (F)

Merci de recycler